



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 50
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame
Ludmila MONTEIRO
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François
REBSAMEN
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Participation financière de la Ville de Dijon au dispositif de prévention spécialisée mis en œuvre par l'association Médiation Prévention Dijon Métropole

Dans le cadre des transferts de compétences sociales départementales en 2020 régis par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019, Dijon métropole a en charge la construction d'actions de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

A ce titre, Dijon métropole a affirmé sa volonté de porter une politique de prévention de rue, à destination des jeunes de 9 à 15 ans, principalement issus des quartiers de la Politique de la Ville. Elle a répondu à la proposition de l'association Médiation Prévention Dijon Métropole de mettre en place des actions en «prévention spécialisée » sur les quartiers prioritaires et le territoire de veille de Dijon Métropole en accord avec les Maires des communes de Chenôve, Dijon, Longvic et Queigny.

La réponse éducative est axée sur la prévention de rue et une approche systémique et partenariale des situations rencontrées. L'objectif est de lutter contre les processus de ruptures familiales, sociales, scolaires et citoyennes vectrices d'un glissement vers le désœuvrement.

Une équipe de 21 éducateurs s'est progressivement constituée sur la période d'octobre 2021 à avril 2022.

Les postes d'éducateurs sont répartis et financés comme suit :

- « Les bataillons de la prévention » (12 postes) qui interviennent sur les quartiers de reconquête républicaine et financés par l'État à hauteur de 468 000 € par an, somme versée à l'association MPDM ;
- 9 postes d'éducateurs déployés sur l'ensemble des quartiers prioritaires des communes cités ci dessus.

En 2022 une convention a défini le cadre et les modalités de l'engagement réciproque entre l'État, Dijon métropole, les communes de Dijon et de Chenôve et l'association MPDM. Un avenant à cette convention pour 2023 a été approuvé en bureau métropolitain le 26 mars dernier.

Si l'année 2022 avait fait l'objet d'un financement du dispositif par le seul biais de l'État et de Dijon métropole, il avait été convenu que les villes seraient associées financièrement à compter du 1^{er} janvier 2023 à hauteur de 40 000 € pour chaque quartier prioritaire, soit 80 000 € pour la Ville de Dijon.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention annexée à la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à y appor- ter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son ap- plication ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser la subvention 2023 de 80 000 € à l'association Médiation Prévention Dijon Métropole ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2023.

SCRUTIN	POUR : 53	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 2
	DONT 9 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN